

Communiqué de presse

(Annonce événementielle selon l'art. 53 RC SIX Exchange Regulation)

Croissance soutenue au 2022

Durant les premiers neuf mois 2022, la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA a lancé des emprunts pour 7,3 milliards de francs. Dans le même temps, des emprunts à hauteur de 3,1 milliards de francs sont arrivés à échéance de remboursement. Ainsi, le portefeuille des emprunts de lettres de gage a augmenté de 4,3 milliards (nombre arrondi) pour atteindre un nouveau montant record de 74,5 milliards. Le bénéfice de la période du premiers trois trimestres 2022 s'élève à 11,8 millions de francs. L'agence de notation Moody's attribue aux emprunts de la Centrale de lettres de gage la note la plus élevée, soit Aaa.

Avec l'émission de 7,3 milliards de lettres de gage au cours des premiers neuf mois 2022, la Centrale a déjà atteint à nouveau un volume élevé. Non seulement les échéances de 3,1 milliards de francs ont été entièrement refinancées, mais l'encours des emprunts de lettres de gage a également connu une croissance intéressante de 4,3 milliards (nombre arrondi), pour atteindre un nouveau sommet de 74,5 milliards. Cela correspond à une croissance de 6,1 pour cent du portefeuille depuis le 31 décembre 2021.

En tant qu'entreprise commune des 24 banques cantonales, la Centrale de lettres de gage n'est pas axée prioritairement sur le profit. Le bénéfice de la période du premiers trois trimestres 2022 s'élève à 11,8 millions de francs (période correspondante de l'année précédente: 12,0 millions).

Pour de plus amples informations

Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA
Adresse des bureaux: Geschäftshaus Steinfels, Josefstrasse 222, 8005 Zürich
Adresse postale: Case postale, 8010 Zürich
Sven Bucher, directeur, tél. 044 292 35 35
Michael Benn, directeur adjoint, tél. 044 292 31 93
www.pfandbriefzentrale.ch

Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA

La Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA fondée en 1931 émet régulièrement des lettres de gage et octroie pour le même montant total et la même durée des prêts aux banques cantonales contre couverture de gages de registre pour le cofinancement de leurs affaires hypothécaires. Avec le gage de registre, les créances fondées sur des lettres de gage ou des prêts sur lettres de gage, y compris les intérêts courant sur ces créances, jouissent d'un droit de gage légal inscrit dans le registre des gages des banques membres ainsi que d'une couverture séparée.